

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Au nom de la Confédération africaine des organisations de pêche artisanale, dont je suis le secrétaire général, j'aimerais d'abord remercier le Directeur des Affaires internationales de la DG Mare pour son excellente présentation.

Nous, professionnels de la pêche artisanale, avons suivi de près le processus de révision et de réforme de la Politique européenne de la pêche.

Fin 2009, nous nous sommes retrouvés, en Mauritanie, pour contribuer au débat que vous aviez lancé sur le Livre vert. Notre atelier avait pour titre « l'amélioration de la gouvernance dans les relations de pêche entre l'Union européenne et les pays d'Afrique de l'Ouest ».

Cela montre bien à quel point les enjeux discutés ce matin sont essentiels pour l'avenir de notre secteur et de nos communautés.

Si je relis notre contribution à la consultation sur le Livre vert, la première demande que nous avons faite, en 2009, c'est que les futurs partenariats entre les pays d'Afrique et l'Union européenne établissent un cadre de bonne gouvernance qui permette l'élaboration et la mise en oeuvre, de façon transparente et participative, d'actions et de projets, au niveau national et régional, bénéficiant aux communautés côtières.

Nous vous avons demandé également de délier dans le cadre des futurs partenariats les aspects liés à la promotion de la pêche durable, qui implique la mobilisation des moyens nécessaires, et les aspects liés aux conditions d'accès faites aux flottes européennes. En effet, par le passé, ce lien entre compensation financière et possibilités de pêche a conduit nos états à signer des accords qui ont permis à trop de bateaux de venir pêcher nos ressources. Il est essentiel aujourd'hui que ce qui guide nos relations, ce soit la réponse aux besoins des pays en développement en matière de mise en place d'une politique solide de pêche durable.

En ce qui concerne ces conditions d'accès des flottes européennes, nous avons demandé, lors de la consultation sur le Livre vert, que ce qui peut être pêché de façon durable par la pêche artisanale lui soit réservé, étant donné son importance en termes de création d'emplois directs et indirects, de contribution à la sécurité

alimentaire nationale et régionale, et même de contribution aux recettes d'exportations dans certains pays.

Nous avons souhaité également que l'accès pour les autres stocks soit limité au surplus et aux opérateurs européens qui utilisent des engins non destructeurs et sélectifs et débarquent localement leurs captures.

D'après ce que j'ai pu lire dans la communication de la Commission sur la dimension externe, il semble que, sur ces aspects, nous ayons été, au moins en partie, entendus, et nous en remercions la Commission européenne.

Mais il nous reste des questions, notamment en matière d'investissements. Nos besoins sont énormes. En matière de recherche, de contrôle et de surveillance d'abord. Ces aspects sont essentiels pour nous permettre de savoir ce que pêchent dans nos eaux les européens et les autres bateaux étrangers, - chinois, coréens, russes, etc. Aujourd'hui, nous n'en savons rien.

Des investissements sont aussi nécessaires pour permettre les débarquements locaux des captures. En effet, les débarquements locaux de toutes les captures effectuées dans nos ZEE permettront non seulement la création d'emplois et d'activités économiques, mais également de mieux contrôler ce qui est capturé.

Enfin, des investissements sont nécessaires en matière de formation professionnelle des pêcheurs et d'alphabétisation au niveau des communautés de pêche, avec une attention particulière aux femmes actives dans le secteur et aux mutuelles de crédit. Car la pêche durable n'est pas qu'une question environnementale ou économique. Elle doit aussi contribuer à l'amélioration des conditions sociales et de développement intellectuel dans nos communautés.

Pour répondre à tous ces besoins, d'où vont venir les moyens?

Uniquement de la compensation financière des accords d'accès avec l'Union européenne ? Et que va-t-il se passer dans les pays où il n'y a pas d'accords d'accès ? Vont-ils devenir des refuges pour les opérateurs qui ne veulent pas être contrôlés ?

Et comment va se mettre en place la coopération avec les services de la Commission qui gèrent les fonds de développement affectés au secteur de la pêche ?

Et, finalement, quels mécanismes de transparence seront mis en place pour assurer que tous ces fonds soit efficacement utilisés ?

Notre histoire, dans tous les pays africains, est semée de ‘projets pêche’ qui n’ont servi à rien, parce qu’ils n’étaient pas bien élaborés et parce l’argent s’est évaporé dans le désert, sans contribuer au bien être des populations. C’est pourquoi la réponse à ces questions est essentielle.

Je vous remercie.

Gaoussou GUEYE